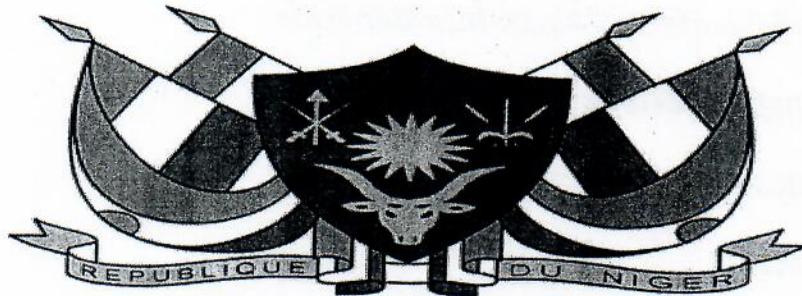


REPUBLIQUE DU NIGER



FRATERNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS

**MINISTERE DE L'INTERIEUR DE LA SECURITE PUBLIQUE, DE LA DECENTRALISATION
ET DES AFFAIRES COUTUMIERES ET RELIGIEUSES**

PROJET DE DISCOURS

SEM BAZOUM MOHAMED, MINISTRE D'ETAT

Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Marrakech, les 10 et 11 décembre 2018

Marrakech, le 10 décembre 2018

Votre Majesté le Roi Mohammed VI

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement

Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies

Madame la Présidente de l'Assemblée Générale

Honorables Chefs de délégation

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Distingués invités

Je voudrais tout d'abord transmettre à sa Majesté le Roi Mohammed IV les salutations fraternelles de SEM Issoufou MAHAMADOU, Président de la République, Chef de l'Etat qui m'a fait l'honneur de le représenter aux assises de cette assemblée.

Je voudrais ensuite adresser, mes sincères remerciements à Sa Majesté le Roi et au peuple marocain pour avoir accepté d'accueillir cette Conférence historique d'adoption du premier document onusien sur la migration ; qu'est *le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*.

Mesdames, Messieurs,

La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de septembre 2016 a marqué le début d'un processus dont l'adoption du Pacte mondial, qui traite de la question migratoire dans sa globalité, constitue une étape majeure.

En effet, le Pacte représente une base solide pour améliorer la gouvernance et la compréhension internationale de la migration, relever les défis qui lui sont associés, et renforcer sa contribution au développement durable.

Le Niger étant un pays de transit par excellence, nous nous réjouissons d'adopter aujourd'hui un cadre qui renforcera la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination.

→ le Pacte mondial en instituant le principe de la
Néutralité des migrants face leurs pays représente une
avancée majeure dans la lutte contre la migration irrégulière.

Mesdames, Messieurs,

Désormais, nous avons immédiatement devant nous l'étape la plus importante: celle de la mise en œuvre effective et intégrale du Pacte, qui garantira son succès.

Le Niger quant à lui s'engage à adopter et mettre en œuvre de façon effective le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Cette mise en œuvre sera du reste facilitée par l'existence d'un Cadre de Concertation pour les Migrations au niveau national, qui regroupe l'ensemble des acteurs qui œuvrent dans le domaine de la migration.

D'ores et déjà, mon pays a initié la mise en œuvre de plusieurs objectifs du pacte, notamment :

- 1. L'objectif 2**, qui vise à lutter contre les facteurs négatifs qui poussent des personnes à quitter leur pays. Dans ce cadre, le Niger a instauré l'initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens », qui vise à réduire l'insécurité alimentaire. Mon pays a également développé une stratégie d'adaptation au changement climatique pour prévenir les déplacements liés à la désertification et à la dégradation des sols. C'est dans ce cadre qu'au lendemain du Sommet de la Valette, le Niger a mis au point un programme libellé Programme de Développement Durable pour la Prévention et la lutte contre la Migration Irrégulière qui comprend notamment une composante centrée sur le développement économique et social des populations affectées par la migration irrégulière.
- 2. Les objectifs 9 et 10**, visant à combattre le trafic illicite des migrants et la traite des personnes. Le Niger a adopté en 2015 une loi relative à la lutte contre le trafic illicite des migrants, qui a déjà fait ses preuves en réduisant de 90% les flux irréguliers transitant par la région d'Agadez en direction de la Libye.
- 3. L'objectif 11** sur la gestion des frontières pour lequel le Niger étant un pays dont la frontière s'étend sur environ 6 000 km, a mis en place des postes de

police mobiles pour contrôler les flux, ainsi que des postes juxtaposés avec des équipements modernes témoignant d'une bonne coopération transfrontalière avec les pays voisins.

4. **L'objectif 21** qui consiste à faciliter le retour, la réadmission et la réintégration durable des migrants. Dans ce domaine, en l'espace d'un mois seulement en décembre 2017 le Gouvernement du Niger a facilité le retour volontaire de plus de 3 000 de ses ressortissants depuis la Libye, grâce à sa collaboration étroite avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). En 2018, plus de 12 000 nigériens ont été rapatriés depuis l'Algérie vers le Niger, tandis que près de 15 000 migrants en transit au Niger ont été assistés par l'OIM pour leur retour volontaire vers leur pays d'origine.
5. Enfin, **l'objectif 23**, pour le renforcement de la coopération internationale. A cette fin, mon pays soutient la mise en place du nouveau Réseau des Nations Unies pour la migration, dont l'OIM assurera la coordination et le secrétariat.

Le Niger, au vu de sa position géographique stratégique dans la gestion de ce phénomène, a participé à de nombreuses rencontres internationales et organisé une réunion importante de coordination pour la lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains en mars 2018 à Niamey, qui a rassemblé treize Etats africains et européens de départ, de transit et de destination. Cette rencontre a permis de mettre en place un mécanisme de coordination de la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains

Comme vous pouvez le constater, mon pays s'est déjà engagé à contribuer à la mise en place d'une bonne gouvernance des migrations. Aussi, pour la mise en œuvre effective et efficace du Pacte, sollicite-t-il une coopération plus fructueuse entre les pays de départ, de transit et de destination des migrants.

Mesdames, Messieurs,

Le Niger se réjouit de l'adoption, aujourd'hui à Marrakech, du premier document onusien sur la migration, et réaffirme une fois de plus son engagement à mettre en œuvre ses objectifs.

A terme, mon pays compte transposer dans sa législation les priorités d'actions du Pacte. Dans cette perspective, il m'est agréable de porter à votre connaissance que le Niger élabore sa Politique Nationale de Migration dont les travaux sont avancés. Nous ferons en sorte qu'elle s'inspire largement des objectifs du pacte que nous adopterons aujourd'hui.

C'est par ses mots exprimant l'engagement de mon pays dans la promotion de migrations sûres, ordonnées et régulières que je termine mon propos et souhaite plein succès à nos travaux.

Je vous remercie de votre bien aimable attention.